

urnaturelle de l'âme, c'est pourquoi elle revendique sa part d'action dans l'éducation de l'enfance et de la jeunesse.

Ce droit elle l'exerce *d'abord au sein de la famille*, en faisant aux parents, qui la remplacent, un devoir de veiller sur leurs enfants, d'initier leur esprit aux idées religieuses.

Elle l'exerce *aussi à l'école*. Quand vient l'heure où les parents confient à des maîtres de leur choix la charge de continuer, de compléter l'éducation de leurs enfants, l'Église réclame son droit d'entrée dans l'école, pour coopérer à l'œuvre des maîtres chrétiens, les surveiller, les aider; et c'est à elle *seule* qu'il appartient d'arrêter le programme de l'enseignement religieux, la mesure dans laquelle cet enseignement doit être distribué. Elle a le droit de renvoyer des personnes insuffisamment qualifiées au point de vue moral et religieux. Elle doit aussi prendre connaissance des livres mis dans les écoles aux mains des enfants, car elle est soumise au grave devoir de veiller à ce que dans cet enseignement rien ne se glisse de contraire à l'intégrité de la foi et des mœurs. En un mot l'Église exige : 1° *des maîtres catholiques*; 2° *des livres approuvés par les évêques*; 3° *la liberté d'organiser l'école de façon à ce que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique*.

DROITS DE L'ÉTAT

— Et l'État qu'en faites-vous ?

— J'en fais, j'en fais... Tiens, as-tu lu le journal ? Il y a là, résumés en quelques phrases, les droits de l'État en matière d'éducation.

C'est un de nos évêques, Monseigneur Cloutier, qui écrit. Je lis.

Le rôle de l'État est *uniquement* de protéger les droits, et, selon que les besoins le requièrent, d'aider à l'accomplissement des devoirs.

Comme protecteur des droits et gardien de l'ordre public, il peut exercer un contrôle sur les institutions scolaires où l'infraction aux règles de l'hygiène créerait un péril grave pour la santé publique, ou pour la morale.

Il doit
pléant à
du trésor
par subv

Il peut
soustraire
et moral
taires; ét
voir, des
toujours
et de l'a

Mais e
l'État n'a

— Ains
à aller au

— Non.
n'en sont
valable, u
fants quel
port avec
charité, no
venir quan
le droit de
menu plus
Donc tu a

— Parfa
leurs plein

— Bonn

— Bonso